

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS
ÉCOLE LA MARTINIÈRE**

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le
8 février 2021 à 19 h.
Par Zoom

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Laure Atangana, présidente
Madame Karine Barma, parent, représentante au comité de parents
Madame Andrée Rioux, parent, secrétaire
Monsieur Maxime Dubuc, parent, trésorier
Monsieur Jonathan Fortin, parent, vice-président
Madame Marianne Croteau, parent
Madame Doris Déry, éducatrice service de garde
Madame Marie-Josée Fecteau, enseignante
Madame Martine Perron, enseignante
Madame Anne Morisset, orthopédagogue
Madame Eliane Rioux, responsable service de garde

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Madame Marie-Claude Nolin, directrice

ÉTAI(EN)T ABSENT(S)

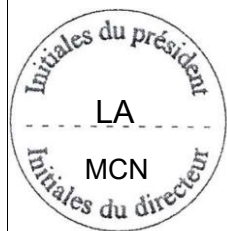
Madame Marie-Claude Harvey, enseignante
Monsieur Richard Proulx, représentant de la communauté

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :

La présidente, Madame Laure Atangana, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marianne Croteau membre, et résolu :



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

N° de la résolution
ou annotation

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté en modifiant le point 7 par Informations du CA.

CE20/21-019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Il est proposé par Anne Morisset membre, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 8 décembre 2020 soit adopté en modifiant les écrits du point 8 par Aucune information.

CE20/21-020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

6. ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS (approbation et présentation)

6.1 Capsules de formation

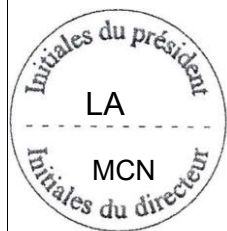
La présidente s'assure que tous les membres ont reçu les nouvelles capsules de formations.

La directrice rappelle que la date limite pour remplir le formulaire est le 12 février.

Une discussion est entamée sur les formations.

6.2 Critères de sélection d'une direction d'école (approbation)

Les membres du CÉ ont établi les critères de sélection. Ces derniers seront acheminés à la direction générale du CSSDN.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

N° de la résolution
ou annotation

CE20/21-021

Il est proposé par Doris Déry, membre, et résolu :

QUE Les critères de sélection d'une direction d'école établis lors de la séance du 8 février 2021 soient acheminés à la direction générale du CSSDN par l'intermédiaire de la présidente du CÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Sondage du CÉ pour les élèves

Une discussion est entamée autour des sujets intéressants pour le sondage.

L'objectif est de proposer aux élèves des activités et des projets pour faire connaître les valeurs de l'école : la Bienveillance, l'Engagement et la Collaboration.

Il est proposé d'ajouter une section « commentaires » dans le sondage.

Le sondage sera envoyé par courriel aux parents afin d'entamer une discussion enfant-parent.

Madame Laure Atangana, Madame Martine Perron et Monsieur Maxime Dubuc se proposent pour composer le sondage.

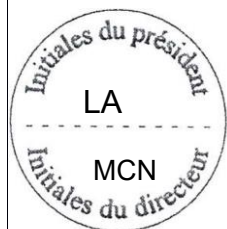
6.4 Semaine de relâche SDG

Madame Éliane Rioux explique que le Service de garde sera fermé pour la semaine de relâche, il y aura seulement le service de garde d'urgence d'ouvert tel que le ministère l'a annoncé. Le personnel de l'école la Martinière est jumelé avec La Caravelle de St-Flavien.

De plus, il y avait seulement 28 élèves qui étaient inscrits pour la semaine de relâche alors qu'un minimum de 40 inscriptions est nécessaire pour ouvrir.

6.5 Activité de fin d'année (présentation)

La directrice présente l'activité de fin d'année qui aura lieu le 3 mai. Le coût pour cette activité est d'environ 2000\$. Il y aura différents jeux avec un sac (comme un AKI plat) et les élèves vont apprendre différentes façons de l'utiliser. Les élèves conserveront le matériel après l'activité.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

N° de la résolution
ou annotation

6.6 Conférences Aidersonenfant.com

La directrice explique qu'elle a reçu un courriel 15 questions/15 minutes pour relancer les parents. L'objectif étant de sonder les parents dans le but de mieux les accompagner.

Un courriel de rappel sera envoyé aux parents pour leur rappeler d'écouter les conférences.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information

8. INFORMATIONS DU CA

Aucune information

9. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

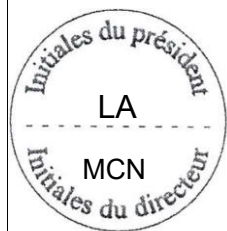
La représentante de l'école au Comité de parents, Karine Barma, informe les membres du conseil d'établissement des points abordés lors des dernières rencontres du Comité de parents du Centre de services scolaires qui ont eu lieu le 14 décembre et le 18 janvier.

Pour donner suite à ce résumé, des solutions sont apportées afin de rester en contact avec les autres parents malgré l'absence des membres dans l'école. Il est donc proposé de créer une adresse courriel générale pour répondre aux questions de ceux-ci. La directrice va s'informer pour voir si c'est possible.

10. INFORMATION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT : nouvelles mesures COVID, fermeture de classe, inscriptions, nouvelle version dictée PGL, stationnement

La directrice de l'école informe les membres du conseil d'établissement sur les sujets suivants :

- Nouvelles mesures COVID : ajout du port du masque en tout temps en 5^e et 6^e année et le port masque en déplacement entre 1^{re} et 4^e année. Pour les élèves de 1^{re} année, le port du masque est plus difficile.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

N° de la résolution
ou annotation

- Fermeture de classe : une classe a été fermée en janvier. Il n'est pas obligatoire d'aviser tous les parents de l'école, mais il est obligatoire d'aviser les parents de la classe qui ferme.
- Inscriptions : la période d'inscriptions se fait du 1^{er} au 12 février. L'inscription pour les élèves de 4 ans se fait jusqu'au 19 mars. L'inscription se fait par rendez-vous de 30 minutes avec masque obligatoire. 90% des élèves de l'école se sont réinscrits en date du 8 février. Des rappels seront envoyés aux parents autant pour l'école que pour le service de garde.
- Nouvelle version dictée PGL : 1^{re} année à 6^e année. Tout se fait en ligne. Les dons se donnent via le site web. Il y a des jeux pour les élèves sur le site web. L'argent amassé est redonné aux élèves de l'école.
- Stationnement : beaucoup de rappels ont été faits depuis le 11 janvier. Une stagiaire surveille les entrées du stationnement le matin jusqu'à la semaine de relâche.
- Projet éducatif : un compte rendu sera fait en avril au CÉ

11. INFORMATION DU SDG

La responsable du SDG, madame Éliane Rioux, informe les membres du conseil d'établissement sur le sujet suivant :

- Inscription service de garde : des rappels seront envoyés aux parents
- Journée pédagogique : il est important de mentionner qu'il est primordial d'envoyer les enfants seulement en cas de besoin essentiel afin d'avoir le personnel nécessaire.
- Impôts : les reçus d'impôts devraient être disponibles bientôt sur le portail MosaïK.

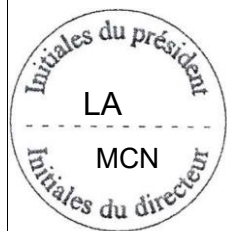
12. INFORMATION DES AUTRES MEMBRES :

Aucune information

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : mardi 13 avril, jour 4

La présidente du CE rappelle la date de la prochaine séance, soit le 13 avril 2021.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

N° de la résolution
ou annotation

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Laure Atangana
membre, et résolu :

QUE la séance soit levée, à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(signature)
La présidente

(signature)
La directrice

CE20/21-022